

Inspection des installations classées pour l'environnement (ICPE) normande au 1^{er} semestre 2021 : détail de 3 actions

L'objet de ce rapport est de présenter succinctement 3 des actions conduites par l'inspection des installations classées en Normandie au cours du 1^{er} semestre 2021. Il ne s'agit pas d'un bilan complet d'activité, ces 3 actions ne représentent qu'une petite partie de l'activité au cours du semestre.

Un bilan plus détaillé de certaines de ces actions est en cours de préparation sous forme de plaquettes pédagogiques, elles seront publiées dans les prochaines semaines sur le site internet de la DREAL (<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-et-naturels-r6.html>), et un bilan plus complet de l'année entière sera présenté dans les Coderst au 1^{er} trimestre 2022.

1. Action de contrôle renforcée « prévention des pollutions accidentelles »

Les pollutions accidentelles des cours d'eau peuvent avoir des origines multiples. Les retours d'expériences amènent notamment à être vigilants aux fuites de stockages, ou au déversement des eaux d'extinction d'un incendie. De telles pollutions peuvent voir un impact significatif sur la qualité de l'eau, ainsi que sur la vie biologique des cours d'eau et avoir des effets sur le long terme. C'est pourquoi, du 22 mars au 2 avril, l'inspection des installations classées a organisé une action de contrôle renforcée sur cette thématique. Elle a ciblé 35 sites de la région.

Si cette thématique et celle, plus générale, de l'impact des rejets dans le milieu aqueux des installations classées, fait régulièrement l'objet de contrôles préventifs, cette action a permis d'apporter un éclairage complémentaire sur ces enjeux en fournissant une photographie « instantanée » de l'état de l'environnement industriel normand sur cette thématique particulière. Cette vue d'ensemble, en cours de finalisation, sera présentée prochainement sur le site internet de la DREAL et sera intégrée dans le bilan de l'année 2021 qui sera présenté au 1^{er} trimestre 2022 dans les Coderst.

Cette action s'est concentrée sur 4 fondamentaux de la prévention des pollutions accidentelles :

- la connaissance, par l'exploitant, et l'entretien, des réseaux d'eau ;
- les mesures de maîtrise des risques, comme les dispositifs de confinement, ou la protection des réseaux contre les agressions extérieures ;
- pour les sites concernés, la gestion de la station de traitement des effluents industriels ;
- les capacités de confinement des eaux d'extinction incendie sur site et les capacités de rétentions.

Ce dernier point, en particulier, a aussi un impact sur la maîtrise des risques accidentels, c'est d'ailleurs l'un des objets sur lesquels la réglementation a été renforcée par les textes parus le 24 septembre 2020 (2 décrets et 5 arrêtés) dans le cadre du retour de l'expérience de l'incendie du 26 septembre 2019 à Rouen.

2. Action « seveso 100 m »

Toujours dans le cadre du retour d'expérience de l'incendie du 26 septembre 2019, un plan d'action du gouvernement a été lancé en 2020 dont l'une des composantes est l'inspection systématique, d'ici à fin 2022, de tous les sites situés à moins de 100m d'un site Seveso. L'action a débuté depuis 2020 et a déjà conduit à près de 100 contrôles au total en Normandie en intégrant l'opération de deux semaines décrite ci-après, l'action des 2 semaines de juin constituant une phase d'intensification d'une partie des contrôles pour en accroître l'impact. Ainsi, dans un format similaire à l'action sur la prévention des pollutions accidentelles, l'inspection des installations classées normande a organisé, du 7 au 18 juin, une action de contrôle renforcée aux abords des sites Seveso de la région, afin d'identifier d'éventuels sites non déclarés, ou d'éventuels risques d'effets domino. C'est près d'une vingtaine d'inspecteurs sur l'ensemble des 5 départements qui s'est mobilisée au cours de cette opération, afin de procéder à plus de 60 contrôles sur les 2 semaines, ciblés uniquement sur cette thématique.

Les premiers retours d'expérience à chaud ont déjà permis d'identifier :

- quelques activités industrielles non déclarées et en écarts aux obligations réglementaires ;
- un besoin d'amélioration de la communication entre sites voisins.

Ce type d'action, comme l'action prévention des pollutions accidentelles, est l'occasion :

- d'effectuer un nombre significatif de contrôles ciblés en peu de temps, contribuant ainsi à l'objectif d'augmentation de 50 % du nombre de contrôles au niveau national par rapport à 2018 d'ici fin 2022 ;
- de diversifier les sites inspectés, en s'intéressant à des sites à moins haut niveau de classement au titre des ICPE et présentant des enjeux notamment par leur proximité avec les sites Seveso ;
- d'avoir une opération cohérente et structurée, dont un retour d'expérience pourra être tiré et partagé, notamment avec les têtes de réseau professionnelles, afin d'améliorer l'aspect pédagogique pour l'ensemble de l'écosystème industriel de l'action.

Une action de ce type sur la sécurité incendie des bâtiments de stockage avait déjà été conduite en juin 2020, et plusieurs actions de ce format sont désormais prévues en Normandie chaque année.

3. Action « optimisation de la gestion de la ressource en eau » - phase 2

La surexploitation, le changement climatique, et la pollution sont des menaces fortes sur la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau. Les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et plus longs. La Normandie n'échappe désormais pas à ce constat comme en attestent par exemple les épisodes de sécheresse marquants de 2017 et 2019.

L'opération « Optimisation de la gestion de l'eau » dans les ICPE que portent les services de la DREAL Normandie en partenariat avec ceux des agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne est une action d'envergure auprès du monde industriel pour accompagner et encadrer la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années pour améliorer la disponibilité de la ressource en eau, et s'assurer de leur suffisance dans les zones identifiées comme les plus critiques. La démarche proposée est construite autour de 4 objectifs permettant une approche intégrée de la problématique de la gestion de l'eau par les industriels :

- connaître sa consommation en en assurant un suivi précis pour identifier les marges de manoeuvre ;
- minimiser l'impact des prélèvements, par exemple en choisissant de les faire, à chaque fois que possible, dans une masse d'eau qui n'est pas sous tension ;
- adapter sa consommation en la limitant au strict nécessaire et en utilisant les technologies les moins consommatrices d'eau, y compris en la recyclant ;
- et anticiper les mesures à prendre pour faire face à une période de sécheresse.

Grâce à ces quatre piliers, cette action permet de coupler les avantages environnementaux liés à la limitation des tensions sur la ressource en eau et les bénéfices économiques liés d'une part aux gains d'efficacité des process, et, d'autre part, à une moindre vulnérabilité aux aléas climatiques.

Des financements par les agences de l'eau peuvent être obtenus dans ce cadre.

Au cours du deuxième trimestre 2021, la deuxième phase de cette opération a été lancée. Après une première phase basée sur le volontariat, elle est cette fois prescriptive. Selon la criticité de la ressource en eau, la Normandie a été découpée en zones de priorités différentes, chacune associée à un seuil de prélèvement au-delà duquel l'industriel s'est vu prescrire l'engagement dans la démarche, qui débute par un audit des pratiques sur la base des 4 piliers évoqués ci-dessus.

Il s'agit d'une action de long court, les premiers résultats, pour les zones de plus fort niveau de priorité, sont donc attendus pour mars 2023. Cette opération est le reflet des missions de pilotage et d'animation des politiques relatives à l'eau et d'accompagnement au changement climatique portées par la DREAL. Elle a été construite dans un esprit gagnant-gagnant, une synergie entre opportunité pour l'industrie et pour l'environnement.

Un espace spécifique sur cette action et les enjeux associés a été créé sur le site de la DREAL Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/optimisation-de-la-gestion-de-l-eau-r1171.html>